

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a demandé l'approbation de ses exigences en matière de revenu, de ses dépenses et de ses frais pour l'année 2019.

En savoir plus. Donnez votre avis.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver sa proposition quant à ses exigences en matière de revenu, à ses dépenses et aux frais qu'elle facture depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette proposition s'inspire du plan d'activités 2019-2021 de la société, approuvé par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines le 11 décembre 2018.

La SIERE sollicite également les approbations suivantes :

- des besoins en revenu net de 190,8 millions de dollars en 2019;
- la facturation aux clients du Canada de frais d'utilisation de 1,227 \$/MWh, et aux clients à l'étranger de frais d'utilisation de 1,0125 \$/MWh et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019;
- la remise (ou la facturation) aux acteurs du marché de la différence entre les frais d'utilisation de 2019 tels qu'approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario et les frais d'utilisation provisoires actuels ou payés;
- la conservation d'une somme de 10 millions de dollars en guise de réserve de fonctionnement;
- une enveloppe de dépenses en capital de 55,3 millions;
- la remise aux acteurs du marché du solde de fin d'exercice 2018 du compte de report et d'écarts prévisionnel, en fonction de critères spécifiques;
- le maintien de la facturation des frais d'inscription et des frais de demande de participation au marché, aux taux actuels.

Pour obtenir la liste complète des approbations, veuillez lire attentivement la présente requête.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique afin d'étudier les demandes de la SIERE. Nous examinerons les documents justificatifs versés au dossier par la SIERE, interrogerons la société sur ses propositions et permettrons aux individus et aux groupes qui souhaitent participer de fournir des pièces justificatives, d'interroger la société et de présenter des raisons pour lesquelles les propositions devraient ou non être acceptées. À l'issue de cette audience, la CEO déterminera si les besoins en revenus, les dépenses et les tarifs proposés par la SIERE sont appropriés et si les approbations demandées devraient être accordées.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête de la SIERE sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **[insérer la date correspondant à 10 jours calendaires suivants la publication du présent document]**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Pour les clients résidentiels, les frais d'utilisation de la SIERE sont intégrés aux redevances réglementaires (ligne « Regulatory Charges ») sur la facture. Notre numéro de dossier pour cette affaire est **EB-2019-0002**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les démarches à suivre pour participer à cette audience, notamment pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, veuillez consulter le site Web de la CEO à l'adresse : www.oeb.ca/participez. À partir de cette page, vous pouvez également saisir le numéro de dossier **EB-2019-0002** pour consulter tous les documents liés à la présente affaire. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La SIERE a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **[insérer la date correspondant à 10 jours calendaires suivants la publication du présent document]**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom ainsi que le contenu de votre lettre et des documents que vous déposerez auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur son site Web. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 25(1) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe A).



Ontario

Ontario Energy Board Commission de l'énergie de l'Ontario